



MAISON FAMILIALE RURALE
Annexe CFA Régional des MFR PACA

PUYLOUBIER

CHANGEZ DE RYTHME,
CHOISISSEZ L'ALTERNANCE



BTS ESF
Economie Sociale Familiale

ZOOM
SUR

**NOUVEAU
STATUT APPRENTISSAGE
RENTREE 2012**

L'APPRENTISSAGE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**RÉUSSIR
autrement**

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

- **Contrat CDD** : de **12 à 36 mois** (suivant la durée et le niveau de formation).
- **Bénéficiaires** : Jeunes de **16 à -26 ans** (sauf dérogation).
Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés ou les créateurs/repreneurs d'entreprise.
- Formation en **CFA en ALTERNANCE** (suivant planning).
- **REMUNERATION** en fonction de l'**AGE** et de l'avancée dans la formation.

Age	18 à 20 ans	21 ans et +
Année de contrat		
1ère Année	41 % SMIC : 586,40 €	53 % SMIC : 758,02 €
2ème Année	49 % SMIC : 700,81 €	61 % SMIC : 872,43 €

*Au 1er Janvier 2013 : Salaire de base sur 151,67 h - SMIC 9.43 /h - Brut mensuel de 1.430,25 € - Base minimale de rémunération hors accord conventionnel de branche.
Changement de la tranche d'âge de l'apprenti le mois suivant sa date anniversaire.*

DES AIDES EMPLOYEURS

**Dispositif
ZERO CHARGES**

Exonération TOTALE charges salariales et patronales (sauf AT et maladies professionnelles) - 11 salariés

Exonération TOTALE charges salariales et partielle charges patronales. 11 salariés et +

**PRIME
Régionale**

1.000 € / année de cycle de formation
Soutien régional à l'Effort de Formation SREFA

**Apprentissage
QUALIFIE**

600 € / année de cycle de formation - 21 salariés
Le Maître d'Apprentissage a suivi une formation Qualifiante (Formation de 14 h dans les 9 mois suivant la signature du contrat).
Soutien régional à la Qualité de l'Apprentissage SRQAE

**Crédit
D'IMPOT**

1.600 € /apprenti (2.200 € /apprenti handicapé)
Entreprises imposées sur leurs bénéfices réels ou exonérées

⇒ **AIDES AGEFIPH complémentaires** (travailleurs handicapés)
www.agefiph.fr : exonération de charges, aides à l'accueil, subventions...

Toutes les aides de l'Etat sur www.alternance.emploi.gouv.fr

POUR L'APPRENTI

* Salaire non imposable (dans la limite du SMIC annuel) et non soumis à cotisations sociales.

OBJECTIFS

- Contribuer à la **PREVENTION** de l'**EXCLUSION SOCIALE** sous toutes ses formes. Aider à la **RESOLUTION DE PROBLEMES** de la **VIE QUOTIDIENNE** par des actions de conseil, d'information et de formation.
- Utiliser des **COMPETENCES TECHNIQUES** et **METHODOLOGIQUES** au service de différents publics d'usagers, de consommateurs et de professionnels.
- Participer, impulser des **EVOLUTIONS** de comportements individuels ou collectifs.

DUREE

- Cycle de **deux ans** en **ALTERNANCE**, à compter de la rentrée de Septembre.
- Durée totale de **1.350 heures** réparties sur **38 semaines**.

UN MILIEU PROFESSIONNEL

Des structures partenaires :

Associations et structures du SECTEUR SOCIAL (caritatives, humanitaires, de consommation) / **HABITAT Social** / Centres pour personnes **HANDICAPEES** (IME, ESAT, Foyers Hébergement...) / **Maisons de RETRAITE** et **FOYERS-LOGEMENT** / **ORGANISMES sociaux** (UDAF, MSA, CCAS...) / Associations **d'AIDE A DOMICILE** / Maisons de **REPOS**, de **convalescence** / **Centres HOSPITALIERS privés** / **FOYERS JEUNES TRAVAILLEURS** / **CENTRES SOCIAUX...**

DEBOUCHES - POURSUITE D'ETUDES

- Préparation du Diplôme d'Etat Conseillère en Economie Sociale Familiale (DE).
- Accès à de nombreuses licences : Sciences de l'Education, Animation en gérontologie...
- Débouchés dans de nombreux secteurs Sanitaire et Social, publics ou privés ainsi que dans le milieu associatif.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV ou équivalent (Bac...).
- Retourner votre dossier de candidature complet.
- Satisfaire à un entretien de motivation auprès de la MFR.
- Signer un contrat d'apprentissage de deux ans auprès d'une structure. Le Maître d'Apprentissage est un travailleur social mais n'est pas obligatoirement un Conseiller CESF.

UN PROFIL POUR REUSSIR

- Posséder le sens des responsabilités et de l'organisation.
- Avoir une ouverture d'esprit face à l'appréhension des réalités, des compétences techniques, des capacités d'analyse et de diagnostic.



Clément - BTS ESF : « J'ai choisi cette formation pour découvrir par l'alternance, le futur métier que je pourrai exercer plus tard. La MFR a su me guider et m'orienter tout au long de ma formation. Il faut savoir que l'alternance nous demande beaucoup de travail et un effort pour réussir au mieux. L'alternance, c'est recevoir un enseignement adapté qui ouvre de nombreuses portes professionnelles mais la motivation est nécessaire ! »

UN ENGAGEMENT MUTUEL



L'APPRENTI



L'EMPLOYEUR



- ASSIDUITE en Entreprise et en CFA.
- Présentation à l'examen.
- PROFESSIONNALISME dans ses missions.
- Respect de la DISCIPLINE, des horaires, des règles de l'entreprise et du SECRET PROFESSIONNEL.
- RESPONSABILITE dans ses fonctions.

- Proposer un poste en ADEQUATION avec le référentiel de la formation.
- Désigner un MAITRE d'APPRENTISSAGE pour guider et conseiller l'apprenti.
- L'informer sur la culture d'entreprise, favoriser son INTEGRATION et l'accès aux informations nécessaires à ses missions.
- Lui faire acquérir des COMPETENCES PROFESSIONNELLES.
- Assurer un SUIVI régulier de son travail et de sa formation.



ANALYSER
DIAGNOSTIQUER

ACCOMPAGNER
DANS LA
VIE QUOTIDIENNE

DEVELOPPER
LE
PARTENARIAT

GERER
DES
BUDGETS

COORDONNER
UNE
EQUIPE



CONVEVOIR
ANIMER
DES ACTIONS
COLLECTIVES

AMELIORER
LES ESPACES
DE VIE

ACCOMPAGNER
LES DIFFERENTS
PUBLICS

SENSIBILISER A
L'ENVIRONNEMENT
ET A L'ENERGIE

INFORMER
FORMER
LES USAGERS ET
PROFESSIONNELS

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

RÉUSSIR
autrement